

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : le 3 mars 2026

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 28
- Ayant pris part au vote : 28
- Ayant donné procuration : 0

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : ROUX Jean-Hugues ;
C.C.L.L : NICOLET Mickaël ;
C.C.V.M :

Résultat du vote :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Christophe GARNIER

Procuration de vote :

Mandant :

Mandataire :

VALORISATION DE MATIÈRE

MARCHÉ RELATIF À LA GESTION DE LA CHAÎNE DE TRI DU CENTRE DE TRI

Rapporteur : Monsieur André TERZO, Vice-Président

Le marché actuel de tri des déchets recyclables sur la ligne de tri du SYBERT arrive à échéance au 31 décembre 2026.

Ce marché porte sur une prestation de tri des déchets ménagers recyclables effectué par des « valoristes ». Ce marché est assorti de performances à atteindre en termes de quantité et de qualité de déchets triés. Au regard de l'expérience du centre de tri depuis 2012, il apparaît que l'insertion est particulièrement adaptée aux missions de « valoristes ». En effet, le métier de « valoriste » requiert un faible niveau de qualification mais s'avère particulièrement pénible. La durée limitée des contrats du personnel en insertion (maximum 24 mois) permet de limiter les effets de cette pénibilité. Le faible niveau de qualification est adapté à l'objectif de retour à l'emploi.

Ainsi, la consultation prendra la forme d'un marché réservé tel que prévu par l'article L. 2113-13 du code de la commande publique qui précise que « Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés. »

Ce marché devra, dans la mesure du possible, permettre différents modes de fonctionnement horaire. L'objectif peut être d'améliorer les conditions de travail ou de s'adapter à l'évolution future des flux de déchets en nature ou quantité (évolution des standards de matériaux et des modalités de tri des matières, évolution des quantités réceptionnées sur site, ...).

Par ailleurs, ce marché comprendra une prestation de traitement des polystyrènes réceptionnés sur l'installation tri-massification présente sur pôle valorisation des déchets. Ce traitement consiste à trier, compacter et conditionner le polystyrène. Le marché comprendra également une prestation de renfort ponctuel pour le suivi des sites de compostage collectifs.

Le marché aura une durée de 24 mois, à compter du 1er janvier 2027 et sera reconductible tacitement 2 fois, par période de 12 mois.

Le marché sera structuré autour d'une partie fixe portant sur les prestations de tri des déchets et une partie à bons de commande, avec maximum, pour les prestations ponctuelles impliquant des renforts de valoristes pour l'activité de tri des déchets ou pour les activités de traitement du polystyrène ou de suivi des sites de compostage collectifs.

Ainsi, le budget de la partie à prix forfaitaire est estimé à 1 100 000 € HT sur un an, soit un montant total de 4 400 000 € HT, toutes reconductions comprises.

Sur la partie à bon de commandes, le maximum de 386 000 € HT sur la durée totale potentielle du marché, soit 96 500 € par an.

Au regard des montants, la consultation sera lancée selon la procédure des appels d'offres ouverts et ne comprendra qu'un seul lot.

À l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes du renouvellement de la consultation en marchés publics pour la gestion de la chaîne du centre de tri et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Christophe GARNIER

